



Les VERT-E-S suisses
Joanna Haupt
Waisenhausplatz 21
3011 Bern
joanna.haupt@gruene.ch
031 511 93 20

Département fédéral de l'intérieur
Madame la Conseillère Fédérale
Elisabeth Baume-Schneider
leistungen-
krankenversicherung@bag.admin.ch
gever@bag.admin.ch

Berne, le 10 mars 2026

Réponse à la consultation sur la Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 2e volet – prestations de l'assurance-maladie)

Madame la Conseillère fédérale,

Vous avez invité les VERT-E-S à prendre position dans le cadre de la consultation mentionnée en titre. Nous vous remercions de cette invitation et prenons position comme suit.

Remarques spécifiques

Pour les VERT-E-S, il est urgent de faire évoluer et de revaloriser les conditions de travail des professionnel-le-s de la santé tels que les infirmier-ère-s, les sage-femmes et les pharmacien-ne-s. Augmenter les responsabilités confiées à ces professions exercera un effet positif sur les coûts de la santé, permettra une meilleure prise en charge des patient-e-s et agira aussi contre la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des soins. Le deuxième volet des mesures visant à freiner la hausse des coûts, adoptée par le parlement en mars de l'année dernière contient plusieurs mesures allant dans ce sens et que nous saluons. L'augmentation des prestations offertes par les pharmacien-ne-s permettra aux patient-e-s d'être pris-e-s en charge plus rapidement et à proximité de leur domicile. Augmenter le catalogue des prestations de soin pouvant être fournies par des sage-femmes est une bonne nouvelle pour les patientes et pour cette profession essentielle encore trop peu valorisée.

Nous saluons en outre tout particulièrement la modification de l'art. 64 al. 7 LAMal. Cette modification que nous appelions de nos vœux depuis longtemps (voir la motion 19.3070 et la Conseillère nationale Kälin) permettra aux personnes enceintes d'être dispensées de participer aux coûts dès la première semaine de grossesse (que celle-ci soit d'ailleurs constatée par un-e médecin ou par une sage-femme). Cette mesure garantira l'accès à un suivi médical adapté dès le début de leur grossesse à toutes les personnes indépendamment de leur situation financière et constitue donc une excellente nouvelle pour la santé publique et la justice sociale.

L'ordonnance soumise à consultation consiste à mettre en œuvre ces mesures et nous y sommes donc favorables.

Les mesures visant à freiner la hausse des coûts de la santé qui n'ont pas encore été adoptées doivent être mises en œuvre rapidement. Cela vaut en particulier pour le volet relatif au domaine pharmaceutique qui comprend des mesures importantes associées à des économies substantielles. Pour les VERT-E-S, une mise en œuvre rapide du 2^e volet dans son entièreté est essentielle à la fois sur la plan de la santé publique que d'un point de vue démocratique.

Remarques générales

Les VERT-E-S tiennent à rappeler que nous attendions plus de ce paquet de mesures visant à freiner les coûts, en particulier des mesures bien plus ambitieuses en matière de prévention. Augmenter les budgets alloués à la prévention permet de diminuer les coûts de la santé sur le long terme sans diminuer les prestations, mais en améliorant plutôt la santé de toutes et tous.

Enfin, nous rappelons que notre système de santé est avant tout défaillant en raison d'un problème de répartition des coûts et non en raison d'une hausse des coûts. L'augmentation des coûts de la santé n'est pas un problème si elle signifie l'amélioration de la prise en charge de la population, l'augmentation des années de vie en bonne santé et l'augmentation des salaires du personnel infirmier. Les VERT-E-S demandent depuis des années une réforme du système, comme récemment au moyen de la motion 23.3920 de la Conseillère nationale Weichelt pour des primes maladies adaptées au revenu.

Avec nos salutations distinguées,



Lisa Mazzone
Présidente



Joanna Haupt
Secrétaire politique